

# Recensions

## ☞ Saint AUGUSTIN, *Du Bien conjugal*

À L'HEURE où les évêques de l'Église catholique réunis en synode sont incapables de rappeler au monde les lois fondamentales du mariage chrétien et, sous l'impulsion du pape François, débattent au contraire de la possibilité de donner la communion à ceux qui violent ouvertement ces mêmes lois, il est bien utile et réconfortant de relire les enseignements des Pères de l'Église et du magistère sur ces questions.

Les Éditions Saint Rémi nous livrent ici deux textes importants en un seul livret :

— *Du Bien conjugal (de bono conjugali)* de saint Augustin (écrit vers l'an 401 – traduction Vivès 1869) ;

— et l'encyclique *Casti Connubii* du pape Pie XI (publiée le 31 décembre 1930), couronnement de tout l'enseignement du magistère sur l'état du mariage.

Il est intéressant de noter l'identité de doctrine entre saint Augustin et Pie XI malgré l'écart considérable des siècles, tandis qu'il y a rupture entre ce même enseignement et la prédication de l'Église conciliaire depuis Vatican II <sup>1</sup>.

---

1 — On pourra relire à ce sujet l'article « *Gaudium et spes* a-t-il changé la doctrine catholique du mariage ? », paru dans *Le Sel de la terre* 55 (hiver 2005-2006) ; et l'étude « Paul VI et la contraception : une condam-

Dans son traité *Du Bien conjugal*, saint Augustin trace toute la théologie du sacrement de mariage. De ce texte célèbre, la Tradition retiendra en particulier ce qui en est comme le résumé :

Le bien du mariage repose sur ces trois points qui sont également des biens : les enfants, la fidélité, le sacrement – *hæc omnia bona sunt, propter quæ nuptiæ bonæ sunt : proles, fides, sacramentum.* [Chap. 24.]

Après un tel éloge du mariage chrétien, il convenait cependant de rappeler la supériorité de la virginité :

Il est mieux, il est plus saint de se tenir toujours libre et affranchi d'un pareil commerce, afin de se soumettre spirituellement à un unique époux qui est Jésus-Christ ; pourvu toutefois que les hommes ne profitent de cette liberté que pour « s'occuper du soin des choses du Seigneur et des moyens de plaire à Dieu » (1 Co 7, 32). [Chap. 24.]

Saint Augustin venge aussi l'honneur des patriarches de l'ancien Testament « dont l'obéissance était égale à la chasteté » :

Cette obéissance, [...] ils l'auraient également observée si Dieu

---

nation hésitante et trop tardive », parue dans *Le Sel de la terre* 75 (hiver 2010-2011).

leur avait ordonné de renoncer à tout commerce conjugal. [Chap. 24.]

Ils n'avaient plusieurs épouses, que parce que Dieu le leur demandait pour constituer le peuple élu, dont devait descendre le Sauveur du monde, et non pas par quelque incontinence ; et ils sont un modèle pour les époux chrétiens dans la mesure où ils ne s'unissaient à leurs épouses que pour avoir les enfants que Dieu attendait d'eux :

Ces saints n'avaient d'autre but que d'avoir des enfants, et dans ces enfants, des moyens de servir le Christ qui devait se montrer au monde sous l'enveloppe d'une chair mortelle. [Chap. 26.]

Le concile Vatican II, non seulement ne réaffirmera pas la primauté de la virginité sur l'état conjugal, mais ne voudra pas rappeler que l'enfant est le premier bien du mariage. Mgr Delhaye, expliquant la genèse des chapitres de *Gaudium et spes* concernant le mariage, ne craindra pas d'affirmer :

En substituant le mot de « don » à celui de « bien » [par rapport aux enfants], on a évité une réaffirmation ambiguë de la thèse augustinienne sur la primauté de la génération. [*Unam Sanctam* 65 b, p. 436-437.]

La lecture de l'encyclique *Casti Connubii* montre au contraire que la doctrine de saint Augustin sur les trois biens principaux du mariage n'est pas la thèse d'un docteur particulier, mais est la doctrine du magistère infaillible de l'Église.

Pie XI en fait même le plan de son discours sur la théologie de l'état conjugal. Voici comment se subdivise le texte du pape :

1. Les biens du mariage véritable d'après saint Augustin : *les enfants* (dignité des parents, et leur mission éducatrice) ; *la fidélité conjugale* ; et *le sacrement* (indissolubilité du mariage et grâces apportées par le sacrement).

2. Erreurs et vices s'opposant à chacun de ces trois biens : *contre les enfants* (onanisme et avortement) ; *contre la fidélité* (licences illicites et émancipation de la femme) ; *contre le sacrement* (négation de son caractère sacré, danger des unions mixtes ; facilité actuelle des divorces et leurs conséquences nuisibles).

3. Remèdes : méditer l'idée divine du mariage, mener une vie authentiquement chrétienne, obéir aux enseignements de l'Église, se préparer sérieusement au mariage.

Le pape termine en rappelant les devoirs de l'État par rapport au mariage.

Fr. MARIE-DOMINIQUE

Saint AUGUSTIN, *Du Bien conjugal, ou considérations sur l'état du mariage comparé à l'état de virginité et aux patriarches de l'ancien Testament.*

PIE XI, *Casti Connubii, sur le mariage considéré au point de vue de la condition présente, des nécessités, des erreurs et des vices de la famille et de la société.*

Cadillac, Éditions Saint-Rémi, 2015, 107 p., 14,5 x 20,5 cm, 10 €, ISBN : 2-84519-425-0.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**